

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 Mai 2010

L'an deux mil dix le vingt Mai, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sur la convocation et sous la présidence de Madame Denise NURY, Maire.

Date de la convocation : le 10 Mai 2010

Présents : Denise NURY - Jean Marc GIRAUD - Eric VEAU - Jean-Pierre LAURENT - Claude COURTIAL - Odile MARSAL - Monique PHILIBERT- Alexandre TRIN- Nicolas RIBAGNAC Stéphanie VERON

Secrétaire de séance : Odile MARSAL

Procuration : Jean HERAUD

Approbation du compte de Gestion et du Compte administratif (budget général et eau) 2009

Après la présentation des comptes administratifs et de gestion, le conseil municipal approuve avec 9 votes pour et 2 abstentions.

Approbation des Budgets Primitifs 2010

Après présentation des orientations liées au fonctionnement et les principaux projets d'investissement, Mme le Maire a donné lecture des propositions de budgets pour 2010 :

Budget Général (M14) :

Section fonctionnement : Dépense et recettes : 265 242,89€

Budget eau et assainissement (service public local M49) :

Section investissement : Dépenses et recettes : 303 832,39€

Approbation des quatre taxes

Après présentation des taux notifiés par les impôts pour les quatre taxes, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

Taxe d'habitation : 5.5

Taxe foncière bâti : 5.17

Taxe foncière non bâti : 35.24

Taxe professionnelle : 1.74

Approbation de la convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration,

Après présentation au Conseil du projet de convention que lui a adressé le Conseil Général de l'Ardèche pour l'intervention du S.A.T.E.S.E. Drôme - Ardèche sur ses stations d'épuration. Le conseil municipal approuve.

Le montant annuel à acquitter est fixé à la somme de ...**216€** pour l'année 2010,

Approbation d'une demande de subvention pour un voyage scolaire.

Après présentation du projet de Mme Audinot, directrice de l'école de St Julien du GUA, Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00€.

Approbation de la mise en conformité du captage des Sources du Planas et des Parjades.

Madame le Maire à rappelé à l'assemblée que les sources des Planas et des Parjades sont déjà captées et utilisées.

Ces captages ont fait l'objet de rapports hydrogéologiques devenus obsolètes et qui n'ont pas été suivis d'une procédure réglementaire d'autorisation.

Il est aussi indiqué que pour mener à bien cette procédure, la commune peut solliciter l'aide financière du Conseil Général et de l'agence de l'eau pour la phase administrative et ensuite pour la phase de travaux.

Le conseil approuve et décide de lancer la procédure de protection des captages des Planas et des Parjades et de demander à la Direction Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales la nomination d'un hydrogéologue agréé pour les deux sources : Le Planas et les Parjades.

Approbation de la mise en place d'une régie pour la restauration scolaire.

Le conseil décide à l'unanimité que le service de restauration sera désormais entièrement géré par la commune avec du personnel communal.

Approbation de la Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote le taux de 17%.

Approbation de la délibération pour le versement des indemnités de fonction aux Adjoints.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve et vote le taux de 6,6% concernant le versement des indemnités de fonction de Maire adjoint.

Créances locales, poursuites par voie de commandement et opposition à tiers détenteur

Madame Denise Nury, Le Maire, rappelle que dans le domaine du recouvrement des créances communales, l'amélioration de ce recouvrement passe nécessairement par une collaboration étroite de la commune et de la Trésorerie de St Pierreville.

Le Maire indique qu'il a la possibilité de délivrer une autorisation permanente au Trésorier :

- Pour exercer les poursuites par voie de commandement :

- Pour appliquer la procédure d'opposition à tiers détenteur : En application de l'article L1617-5 du CGCT les collectivités peuvent recourir à cette procédure afin d'obtenir le recouvrement des produits locaux (Ex les factures d'eau). L'opposition à tiers détenteur permet à la collectivité d'immobiliser des fonds appartenant à son débiteur qui se trouvent entre les mains d'un tiers qui les détient pour son compte (banquier, employeur...).

- La présente autorisation ne décharge pas la trésorerie de toute communication d'information sur la situation du contribuable débiteur.

Le conseil approuve et donne une autorisation permanente et générale de poursuites par voie de commandement et d'opposition à tiers détenteur, au Trésorier de St Pierreville.

Approbation de la zone de Développement Eolien de la communauté de communes d'Aubenas-Vals

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la communauté de communes d'Aubenas - Vals de créer une ZDE (Zone de Développement Eolien) sur son territoire.

Les observations sont les suivantes :

les zones

C2 et C3 sont limitrophes avec la commune de St Julien du GUA ;

➤ Les zones AEP précédemment citées sont implantées dans une zone dont le développement éolien est proscrit par le Parc des Monts d'Ardèche ;

➤ Le permis de construire concernant l'implantation de deux éoliennes, refusé sur la commune de St Julien du GUA n'était pas situé, comme le laisse supposer l'icone, sur le hameau de Intre mais sur la zone C3 du projet de la présente ZDE ;

➤ une procédure de régularisation d'une maison d'habitation est en cours sur la zone C3 ;

Considérant ces observations et considérant que l'implantation d'éoliennes sur les crêtes en zones

C1, C2, C3 a un impact visuel direct sur la commune sans amener quelconques retombés

financières ou indemnités, **Après discussion le Conseil Municipal décide d'ajourner cette**

délibération qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Approbation de la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Ce délégué doit être désigné en fonction du nombre d'habitant de la Commune suivant le tableau envoyé par Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Pour une Commune de moins de 1000 habitants le délégué doit être le Maire.

Le Conseil Municipal propose donc Madame Denise NURY, Maire comme délégué en charge des questions de défense, en cas d'empêchement elle sera remplacée par Monsieur Jean- Pierre LAURENT.

Approbation des groupes de travail

- NURY Denise : Toutes commissions- SMEOV VALDAC- LEADER au Parc Naturel des monts d'Ardèche -Sivu SAIGC -Vice .Présidente de la Communauté des Châtaigniers
- Claude COURTIAL : Logement- entretien travaux des bâtiments- SICTOM-CCAS.
- Jean Marc GIRAUD : Voirie- Agriculture- CAO finances- travaux (en cours plateau sportif, salle polyvalente ...) Suppléant Communauté de Communes des Châtaigniers.

- Jean Pierre LAURENT : Finances- Urbanisme - SIVU info routes Sivu SAIGC
- Odile MARSAL : Culture- Affaires scolaires - journal municipal- environnement CCAS - titulaire
Communauté de Châtaigniers
- Jean HERAUD : Parc naturel des monts d'Ardèche (T)- Eyrieux Claire (T)- SICTOM suppléant de
la Commission des Châtaigniers.
- Monique Philibert : Restauration scolaire-CCAS- tourisme- parc festivity - expo de « l'été des
peintres » suppléant
- Nicolas RIBAGNAC : Voirie Réseaux - travaux -
- Eric VEAU : Réseaux secs, (edf, telecom, tic) réseaux eau et assainissement logements locatifs,
travaux bâtiments communaux.
- Stéphanie VERON: CCAS, SIVU, inforoutes (T), journal municipal, cimetière.
- Alexandre TRIN : Chemins de randonnées, délégué Titulaire Communauté des Châtaigniers
Urbanisme - réseaux- travaux-cimetière - Eyrieux claire (suppléant).

Approbation de la liste des membres composant le CCAS.

Après vote des membres - Denise NURY

- Stéphanie VERON
- Monique PHILIBERT
- Odile MARSAL
- Claude COURTIAL

Feront parti de la commission du CCAS présidé par le Maire qui par arrêté a nommé :

- Lucien GAILLARD
- Evelyne GIRAUD
- Véronique HILAIRE
- Monique AVOND
- Madeleine DRAPIER.

Après délibération, le conseil approuve.

